

Compte rendu de la réunion du 29 mai 2017 sur le recours à la CNDA

Claudie Rault-Verprey, ex-présidente d'Itinérances Cherbourg, a apporté des informations pour aider les demandeurs d'asile à préparer leur recours à la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile).

Plusieurs demandeurs d'asile, présents à Coutances, ont reçu un rejet de leur demande auprès de l'OFPPRA. Ils peuvent exercer un recours devant la CNDA.

Pour mémoire l'OFPPRA est un établissement public chargé de l'étude des demandes d'asile et la CNDA, une cour de justice.

Pour le recours devant la CNDA, se référer au document du site de la Cour Nationale du Droit d'Asile – Le recours CNDA (en pièce jointe).

Attention à :

- Bien respecter le délai d'un mois maximum (consulter laposte.net pour retrouver la date exacte du retrait du courrier de l'OFPPRA en utilisant le numéro de suivi du recommandé). Attention : ce n'est pas la date d'envoi (le cachet de la poste...) qui compte mais la date d'arrivée à la CNDA !
- La demande d'Aide Juridictionnelle doit être faite dans les 15 jours qui suivent la notification de l'OFPPRA.
- Le suivi du recours par un avocat est essentiel. Il faut savoir que souvent, les avocats acceptant l'aide Juridictionnelle se contentent d'un seul RDV téléphonique. Le coût d'un avocat est d'environ 1200€. Quand il s'agit d'un couple, certains avocats demandent 1200€ pour l'un et acceptent l'aide juridictionnelle pour l'autre.
- Les preuves jointes au dossier doivent être traduites par un traducteur assermenté (Eventuellement, cabinet Rick à Versailles, rapide en cas d'urgence. Moyenne de 30€ par page, suivant les langues)

Comment procéder ?

Bien prendre connaissance :

- des motifs du rejet (décision de rejet d'une demande d'asile)
- Du récit adressé à l'OFPPRA
- Du compte rendu de l'entretien à l'OFPPRA

Dans le recours:

- Exprimer le ressenti du demandeur d'asile lors de son entretien à l'OFPPRA (les erreurs, le travail de l'interprète...)
- Reprendre tous les points du récit trop flous ou mis en doute par l'OFPPRA, apporter un maximum de précisions (il doit y avoir des détails qui permettent de bien se représenter la scène, comme dans un film). C'est la situation personnelle qui est importante pas seulement la situation ou l'histoire du pays. Insister sur les dangers encourus en cas de retour au pays.
- Possibilité d'ajouter des témoignages (qui doivent être traduits et accompagnés d'une photocopie de la pièce d'identité du témoin). Il est conseillé d'ajouter « Ce récit a été recueilli à l'aide d'un interprète bénévole. Il peut subsister des erreurs, en particulier dans les noms propres » (idem pour la demande d'asile à l'OFPPRA)

Points particuliers évoqués :

- A noter des coïncidences répétées dans le temps : tous les ans les accords OFPPRA correspondent à 20 % des demandes et les accords de recours CNDA à 10 %.

- Importance pour les Afghans, avant toute chose, de prouver leur nationalité.
- Il est possible d'assister aux audiences publiques de la CNDA
- Les décisions de la CNDA sont affichées, il peut être intéressant d'avoir un relais sur place pour être informé plus rapidement de la décision.
- Si nécessaire, préciser que le demandeur d'asile est domicilié **postalement** ou hébergé **gratuitement** à notre adresse.
  
- Claudie nous laisse quelques exemplaires du « Journal des Jungles » qui se fait l'écho de témoignages de migrants et de militants qui leur viennent en aide.
- Philippe présente la caisse de solidarité-migrants mise en place par Alternatives Solidaires pour aider financièrement aux frais de traductions, de déplacements, d'avocats, de cartes de séjour, etc, si... nous sommes assez nombreux pour l'alimenter (les dons sont déductibles des impôts)
- Alternatives Solidaires propose d'organiser une permanence dans ses locaux, 44bis rue St-Pierre à Coutances pour aider à l'accompagnement des demandeurs d'asile

**Thème retenu pour la prochaine réunion** : comment continuer à aider les personnes déboutées du droit d'asile (après le recours à la CNDA).

**Date retenue**: mardi 27 juin à 20h salle R1 de la mairie de Coutances